



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines

Service de gestion du Personnel

Sous-direction des Personnels administratifs, techniques,  
d'exploitation et des transports terrestres

Bureau des personnels techniques

**Affaire suivie par :** Pierre VIALLEFONT  
pierre.viallefont@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 61 97 – Fax : 01 40 81 67 67

**Objet :** résultats de la CAP des TSE du 3 mars 2009

La Défense, le 16 mars 2009

**Note**

à

Mesdames et messieurs les chefs de service

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les résultats de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs de l'équipement, réunie le 3 mars 2009.

**Procès-verbal de la CAP des 18 et 19 juin 2008**

Le procès-verbal est approuvé.

**Mutations TSE et TSP/TSC**

Je vous rappelle qu'il appartient aux services d'origine de contacter les agents placés sous leur autorité afin de les informer des résultats de la CAP de mutation.

Les fichiers joints reprennent les résultats par département d'accueil. Les noms qui ne figurent pas dans cette liste sont ceux pour lesquels l'avis de la CAP est définitivement défavorable.

**Pour certains agents, une date de mutation a été fixée en CAP. Cette date n'est pas modifiable. La date normale de mutation est fixée au 1er mai 2009.**

PJ : 5

Copie à : Eric SAFFROY, Muriel BENSARD, JC MORIZOT, Christine COULON

**Présent  
pour  
l'avenir**

Les services doivent se prononcer impérativement dans les 15 jours qui suivent la CAP sur les demandes de dates d'affectation différées (date limite fixée au **lundi 23 mars 2009**). Au-delà, aucune demande ne sera prise en considération.

Enfin, les membres de la CAP ont demandé que soient mis à l'étude certains cas (cf. tableaux joints).

#### **Titularisations après prolongations de stage**

Au vu des rapports établis par leurs chefs de service sur leur manière de servir depuis leur affectation au 1er septembre 2008, la CAP a émis un avis favorable à la titularisation de M. BORDE Sébastien (DDE 02) et M. SCHILLOT Sylvain (DIR EST) au 1er mars 2009.

#### **Détachement entrant**

La CAP a émis un avis favorable à la demande de détachement entrant de :

Mme BOUSSIQUET-FOURNIER Sophie, technicienne supérieure en chef territoriale (inscrite sur liste d'aptitude) au Conseil Général d'Indre-et-Loire, pour une affectation à la DRE Centre à compter du 1er mai 2009, en tant que technicienne supérieure en chef.

#### **Demande d'intégration**

La CAP a émis un avis favorable à la demande d'intégration dans le corps des techniciens supérieurs de l'équipement de :

Mme Christelle COLIN, technicienne supérieure de la ville de Paris, affectée à l'ENTPE, est intégrée au 1er juin 2009 en tant que technicienne supérieure de l'équipement.

#### **Affectation des TSE dans les DDEA créées au 1er janvier 2009**

Le fichier joint mentionne les affectations des techniciens supérieurs de l'équipement dans les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture mises en place au 1er janvier 2009.

Les détachements dans l'emploi fonctionnel sont maintenus jusqu'à leur échéance normale.

**Notation : examen des recours sur notation 2005 et 2006 et présentation de la synthèse des bonifications attribuées au titre de l'année 2007**

Les modalités d'attribution des bonifications au titre de l'année 2007, n'ayant pas reçu un avis favorable par des représentants du personnel, ce point est reporté à une prochaine CAP.

Les recours examinés par la CAP et les avis émis par celle-ci figurent dans le tableau joint.

**Questions diverses**

La CAP a entériné les affectations de :

M. Robert HOLTZSCHERER, TSC à la DDEA du Lot-et-Garonne, sur le poste de subdivisionnaire de Nérac, à compter du 1er novembre 2008.

M. Bernard LAMBERT, TSC, détaché dans l'emploi fonctionnel sur le poste de responsable du district de Bordeaux, dans l'intérêt du service, suite à la fusion des districts de Bordeaux-Lormont et Bordeaux-Villenave, à compter du 1er janvier 2009.

**Communication à la CAP**

Muriel BENSARD a informé les membres de la CAP que sous réserve de l'approbation du SERM 2009, 20 détachements entrants sont prévus pour les services d'Ile-de-France, afin de limiter le nombre de postes vacants.

***Afin de limiter la multiplication des communications téléphoniques, je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer le plus largement possible ces informations aux agents concernés.***

L'adjointe à la chef du bureau ATET2

**SIGNE**

Caroline LAURENT